

écologique. Stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre est un objectif à atteindre d'urgence. Le GIEC devra faire rapport sur les meilleures connaissances scientifiques quant aux options qui permettront de maintenir le changement climatique dans des limites tolérables. Selon les estimations dont on dispose actuellement, cela pourrait exiger une réduction de plus de 50 % des émissions mondiales d'origine anthropique de gaz à effet de serre. Ces estimations doivent faire l'objet d'un examen plus poussé par le GIEC.

(9) Tout en s'efforçant de préserver l'environnement mondial, il est important de travailler simultanément à assurer un développement stable de l'économie mondiale, en harmonie avec le concept du "développement durable". L'effort et l'action doivent porter notamment sur : i) l'élimination graduelle des CFC contrôlés par le Protocole de Montréal, lesquels sont responsables d'environ un cinquième du réchauffement prévu de la planète, grâce à des mesures nationales et à une coopération internationale dans le contexte du Protocole de Montréal. Cela comprend de l'aide financière et des transferts de technologie et d'information. À cet égard, il est important que les produits de remplacement des CFC ne contribuent pas non plus sensiblement au problème du réchauffement de la planète, ii) des mesures prises particulièrement par les pays industrialisés afin de limiter ou de réduire les émissions de CO₂, iii) des mesures visant à réduire le déboisement, à empêcher l'érosion des sols et la désertification, à accroître le reboisement et une saine gestion des forêts dans les zones tempérées comme dans les zones tropicales, iv) des mesures visant à limiter ou à réduire les émissions de tous les gaz à effet de serre autres que le CO₂ et leurs précurseurs et à accroître les puits pour ces substances et v) des efforts intensifiés en vue de découvertes technologiques, par exemple en ce qui concerne l'énergie renouvelable et l'élimination et la réutilisation du CO₂.

(10) La Conférence recommande que l'on envisage, au sein de forums appropriés dont le GIEC, la nécessité d'introduire la notion d'équivalence-CO₂ et l'efficacité de cette mesure. Cela offrirait un paramètre unique pour décrire les effets radiatifs des divers gaz à effet de serre, y compris les CFC. Une fois prises en compte les considérations relatives à l'environnement, cette notion apporte une base pour les négociations concernant les mesures qui permettraient de remédier de la façon la plus rentable à la présence de différents gaz à effet de serre. La Conférence recommande en outre l'élaboration de définitions communes et l'harmonisation de méthodes pour calculer les émissions de CO₂.